



Les risques professionnels au Mali

Boubacar BOUGOUDOGO, Massa COULIBALY

Editorial



Les caractéristiques particulières du marché malien du travail comprennent l'absence de contrat sinon un contrat verbal, la précarité de l'emploi en terme d'emploi majoritairement irrégulier, la prédominance de la rémunération du travail au bénéfice ou à la vente, la pluriactivité, l'informalité, l'absence de couverture sociale et la faiblesse des organes de dialogue social sur le lieu de

travail, le peu d'opportunité de promotion du capital humain et l'existence d'un certain nombre de risques professionnels.

Les données de l'enquête nationale EMOP 2014 permettent d'associer à la classification du travail, allant du travail domestique (rémunéré ou non) au travail salarié en passant par le travail indépendant (agricole et non agricole) ainsi que le travail des enfants, la caractérisation du travail en termes de conditions de travail, de l'emploi secondaire et de l'emploi informel, de relations industrielles ou de travail et de risques professionnels tels qu'ils. Ce travail pourrait naturellement se poursuivre par la construction d'un modèle logistique multinomial de la probabilité d'occuper un emploi salarié formel (ce qui et de plus en plus rare et difficile) non sans présenter au préalable les principaux déterminants d'une telle probabilité.

Massa Coulibaly

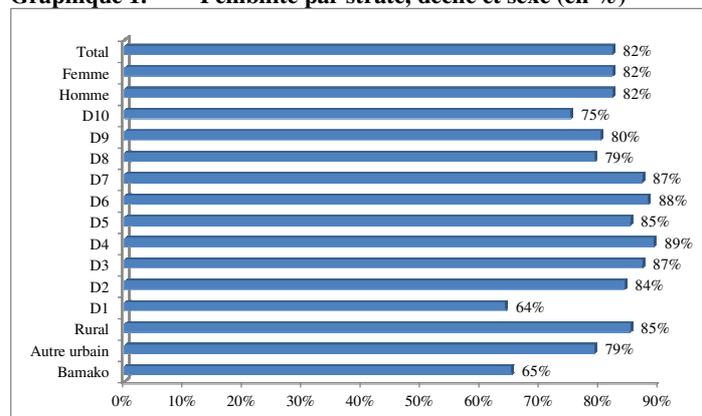
Introduction

Le taux de chômage constitue certes un indicateur pertinent de l'état de santé du marché du travail, mais il doit être complété de la qualité des emplois, leur stabilité ou la couverture sociale qu'ils offrent aux travailleurs, toute chose permettant d'anticiper la prise en compte de leurs aspirations professionnelles. Autres éléments importants d'appréciation des caractéristiques du travail au Mali, ce sont les risques professionnels. Dans l'enquête emploi, ceux-ci ont été approximés par la pénibilité de l'emploi, sa dangerosité, les plaintes possibles liées au harcèlement sexuel sur le lieu de travail ou à des actes de discrimination.

1. Pénibilité de l'emploi

Plus de huit travailleurs, âgés de 15-64 ans faut-il le rappeler, sur dix estiment que leur travail est pénible, soit 4.5 millions d'agents sur les 5.5 millions, ce qui est énorme, dans le relatif comme dans l'absolu. Il faut préciser que la pénibilité a été suggérée dans le questionnaire de l'enquête à travers des situations de travail telles que rester longtemps debout, rester dans des postures pénibles, porter ou déplacer des charges lourdes, subir des secousses et vibrations, etc. Le taux est invariant par sexe (82%). Il est légèrement plus élevé en milieu rural qu'urbain donc les activités agricoles seraient davantage pénibles (subjectivement tout au moins) que toute autre activité économique, physique comme intellectuelle. On ne décèle pas vraiment de variation significative du taux de pénibilité le long des déciles de revenu, avec peut être un léger mieux pour les 3 derniers déciles mais de niveau inférieur à celui du premier décile, à moins de prétendre que les plus pauvres n'ont plus conscience de la pénibilité de leur emploi, heureux qu'ils seraient d'en avoir eu.

Graphique 1. Pénibilité par strate, décile et sexe (en %)

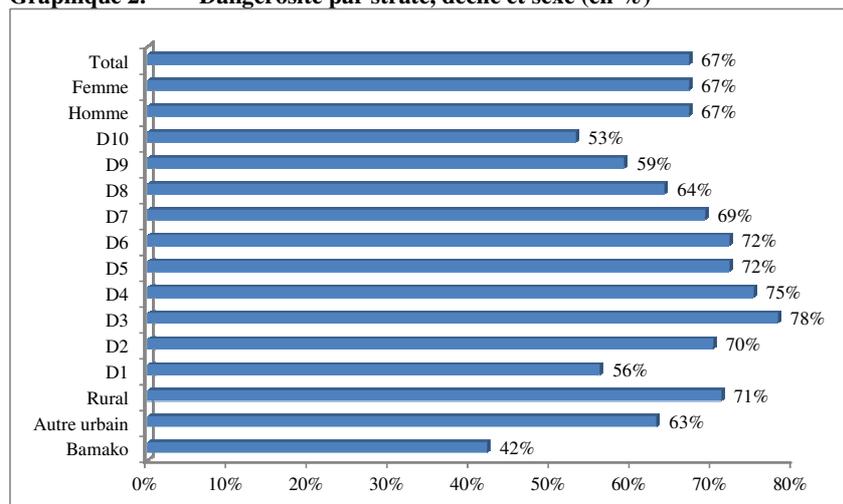


Source: EMOPP 2014

2. Dangerosité de l'emploi

La dangerosité de l'emploi est dans l'enquête, mesurée par des situations diverses décrites dans le questionnaire comme les risques infectieux, les risques de blessure ou d'accident, la respiration de fumées et autres risques possibles. Pour les deux tiers des travailleurs, ces risques seraient réels, ce qui est énorme, hommes et femmes indiquant surtout le même taux de dangerosité ce qui le rendrait encore plus crédible. Il est bien sûr plus élevé en milieu rural (71%) qu'en milieu urbain et moins élevé à Bamako (42%) que le reste urbain (63%). Il est beaucoup plus élevé dans les déciles de 2 à 6, soit les deux premiers déciles de la classe moyenne inférieure (déciles 5 et 6) et les trois derniers déciles de la classe des pauvres (déciles 2 à 4). La dangerosité est moins perçue dans les deux déciles extrêmes (56% chez les 10% les plus pauvres et 53% les 10% les plus riches), le premier pour insouciance des risques encourus sur le lieu de travail et le second pour s'en être prémunis en connaissance de cause.

Graphique 2. Dangerosité par strate, décile et sexe (en %)



Source: EMOPP 2014

Les risques les plus élevés sont observés dans l'industrie puis dans l'agriculture. Les risques seraient moindres dans les services, marchands (49%) comme non marchands (41%). Par type d'entreprise, le secteur privé serait plus à risque que le secteur associatif ou encore plus que le secteur public (administration comme entreprises publiques). Par contre, il ne l'est pas plus que pour le personnel de maison. Il serait beaucoup moins dangereux de travailler dans un organisme international, vu que celui-ci est essentiellement dans les services, humanitaires pour la plupart et donc non marchands.

Tableau 1. Dangerosité du travail et secteur d'activité (en % et milliers)

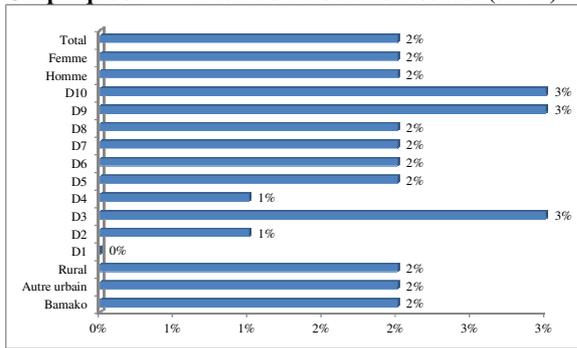
	Non	Oui	Total	
Type d'entreprise	Administration publique	46%	54%	116
	Entreprise publique	56%	44%	36
	Entreprise privée	33%	67%	3 959
	Entreprise associative/ONG	35%	65%	70
	Organisme international	79%	21%	1
	Personnel de maison	31%	69%	1 313
Secteur d'activité	Agriculture	27%	73%	3 667
	Industrie	23%	77%	437
	Service marchand	51%	49%	1 008
	Service non marchand	59%	41%	382
Total (mille travailleurs)	1 826	3 669	5 494	
% total	33%	67%	100%	

Source: EMOPP 2014

3. Harcèlement sexuel sur le lieu de travail

Selon les codifications de l'enquête, le harcèlement sexuel pourrait être de la part de collègues de travail ou de la part de clients. Dans l'un ou l'autre cas et encore plus dans les deux à la fois on parle de harcèlement sexuel. Les résultats estiment son ampleur à 2% de l'ensemble des actifs occupés, soit environ 96 mille individus, des deux sexes d'ailleurs à parfaite égalité de taux, ce qui fait en valeur absolue davantage d'hommes que de femmes étant donné qu'il y a plus d'actifs occupés masculins que féminins, de 420 mille âmes d'écart. Le taux est également invariant par strate, ce qui donne plus de ruraux effectivement que d'urbains pour les mêmes raisons que pour le sexe. Par décile de revenu, on n'observe pas non plus de différence significative, le taux oscillant simplement entre 0 et 3% sans la moindre linéarité, ni dans un sens ni dans l'autre.

Graphique 3. Taux de harcèlement sexuel (en %)

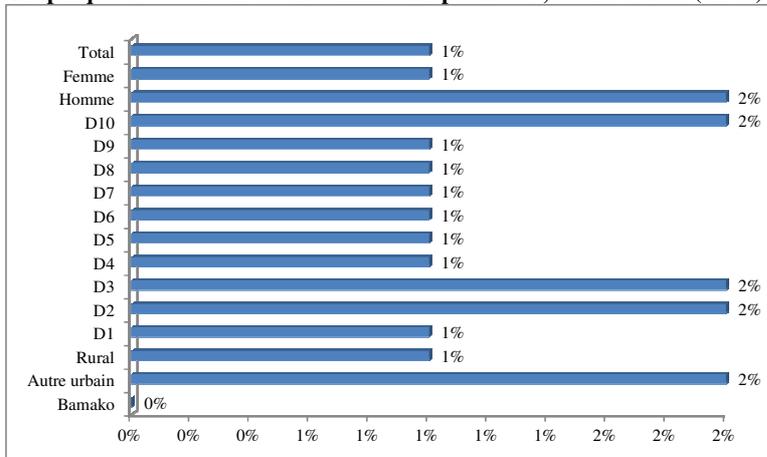


Source: EMOPP 2014

4. Discrimination

Les formes de discrimination retenues dans l'enquête EMOP 2014 sont celles relatives au sexe, à la religion, au handicap, au groupe ethnique d'appartenance, à l'appartenance politique, au milieu de provenance (urbain versus rural ou villageois versus citadin pour faire stigmatisation) voire à la localité de résidence ou encore au pays d'origine si né et/ou grandi ailleurs qu'au Mali, etc. Il est heureux que sur toutes ces formes, la discrimination reste marginale sur le lieu de travail. Elle toucherait 1% des actifs occupés, soit 66 mille âmes. Le phénomène serait quasiment inconnu à Bamako tandis qu'il est de 1% dans le milieu rural mais 2% dans le reste urbain. Le taux national s'observe le long de presque tous les déciles, à l'exception des déciles 2 et 3 puis du décile 10, deux déciles de pauvres et le seul décile des riches, tous à 2% de taux de discrimination.

Graphique 4. Taux de discrimination par strate, décile et sexe (en %)



Source: EMOPP 2014

Conclusions

Malgré que le travail salarié formel soit à forte intensité de diplôme, il discrimine les jeunes même lorsqu'ils sont diplômés, ce qui marque une sorte de stagnation de ce type moderne de salariat. C'est la conséquence du désengagement de l'Etat, principal employeur jusqu'ici des salariés formels, le secteur privé marchand n'étant pas encore à mesure de combler le vide encore moins faire face à l'élargissement de la base d'employables, dont de plus en plus de jeunes diplômés. La rémunération du travail sous forme de salaire fixe est le trait dominant du système formel d'activité et donc sa raréfaction est un signe d'informalisation croissante de l'économie. C'est dire la difficulté de faire rentrer le marché malien du travail, sur lequel prédomine le type informel comme cela a été indiqué avec un salariat encore très marginal, dans les paradigmes d'une économie moderne de marché, sinon un vrai défi à relever.